



## PARENTS

# Monenfant.fr vous simplifie la vie !

À la recherche d'un mode de garde pour vos enfants (assistant(e) maternel(le), crèche...)?  
Rendez-vous sur [www.monenfant.fr](http://www.monenfant.fr) ! En quelques clics, trouvez la solution d'accueil adaptée à vos besoins et près de chez vous.

**CAF@**  
Vos services de proximité !

**ENFANCE ET JEUNESSE**  
Devenez animateur !



**Nathalie MENU**

Présidente du Conseil d'Administration de la Caf du Pas-de-Calais

**ÉDITO**

**VOUS SATISFAIRE : NOTRE PRÉOCCUPATION DE TOUS LES JOURS**

Agir pour développer de nouveaux services pour nos usagers, c'est l'ambition de la Convention d'Objectifs et de Gestion qui lie la branche Famille à l'Etat jusqu'en 2022. À la Caf du Pas-de-Calais, cela se traduit par l'amélioration constante des services que nous vous offrons. Et les résultats sont là ! D'après la dernière enquête de satisfaction, vous êtes plus de 9 familles sur 10 à être satisfaites des services de la Caf dans le département du Pas-de-Calais. Pour encore améliorer notre offre de service, nous développons nos outils en ligne comme le site [www.caf.fr](http://www.caf.fr) (94% de satisfaction) ou l'application mobile "Caf - Mon compte" (96% de satisfaction). Et parmi les outils numériques destinés aux parents, le site [www.monenfant.fr](http://www.monenfant.fr) vous propose de géolocaliser à côté de chez vous une crèche, un(e) assistant(e) maternel(le), un accueil de loisirs ou encore de simuler les aides disponibles auprès de la Caf. Pratique, non ? Par ailleurs, nous avons à cœur de vous proposer des services de qualité dans nos accueils (84% d'entre vous sont satisfaits). Découvrez dans cet encart les services offerts par nos Caf@ à Arras, Béthune, Bruay-la-Buissière et Carvin. Selon leur configuration, ces espaces d'accueil vous permettent de rencontrer un conseiller Caf sur rendez-vous, de faire vos démarches en ligne sur des ordinateurs ou encore d'engager une action d'accompagnement social en fonction de votre situation. Plus d'humanité, de solidarité, de confiance et d'inclusion... Tels sont les vœux que je formule à l'occasion de cette nouvelle année 2021.



**PARENTS**

**Monenfant.fr vous simplifie la vie !**

À la recherche d'un mode de garde pour vos enfants (assistant(e) maternel(le), crèche...) ? Rendez-vous sur le site [www.monenfant.fr](http://www.monenfant.fr) ! En quelques clics, trouvez la solution d'accueil adaptée à vos besoins et près de chez vous.

**Trouvez un mode d'accueil près de chez vous**

Grâce à un système de géolocalisation, trouvez les modes de garde proches de chez vous. Rendez-vous dans la rubrique « Recherche d'un mode d'accueil » et indiquez votre adresse dans le moteur de recherche. Vous verrez ainsi apparaître les structures à proximité de votre domicile, avec les précisions

utiles (coordonnées, horaires...). Retrouvez également les lieux d'accueil et d'informations pour les parents (Relais petite enfance, lieux d'accueil enfants parents, services de médiation familiale...).

**Effectuez des simulations en ligne**

Depuis la page d'accueil du site [monenfant.fr](http://monenfant.fr), rubrique « Coûts et aides », effectuez des simulations pour :  
- évaluer le montant qui restera tous les mois à votre charge pour la place de votre enfant en crèche, une fois déduites les aides de la Caf ;  
- avoir une idée du montant de la prestation d'accueil du jeune enfant versée par la Caf à la naissance.

**À SAVOIR**

**Parents, vous vous posez des questions, vous avez besoin de conseils ?** Sachez que le site [www.monenfant.fr](http://www.monenfant.fr) n'est pas seulement dédié à l'univers de la petite enfance, vous trouverez également des informations, des actualités et de nombreux conseils. **L'objectif : vous accompagner tout au long de votre vie de parents.** De nombreux sujets sont abordés : la scolarité, l'éducation, la séparation, les relations parents enfants, les vacances et loisirs... **Ayez le réflexe monenfant.fr !**

CREDITS PHOTOS : ADOBE STOCK - CNAF - CAF DU PAS-DE-CALAIS

**CAF@**

**Vos services de proximité**

Dans le Pas-de-Calais, quatre espaces de services près de chez vous sont ouverts : Caf@Arras, Caf@Béthune, Caf@Bruay-la-Buissière et Caf@Carvin. Mais un espace « Caf@ » qu'est-ce que c'est ?



**Un espace Caf près de chez vous !**

à Arras, Béthune  
Bruay-la-Buissière  
et Carvin

**Des ordinateurs à votre disposition**

Dans vos espaces Caf@ Arras, Béthune, Bruay-la-Buissière et Carvin, profitez des ordinateurs en libre accès pour vous connecter à [www.caf.fr](http://www.caf.fr) et à votre espace personnel « Mon compte ». Réalisez ainsi vos démarches en ligne en toute autonomie ou avec un accompagnement.

**Rencontrez un conseiller Caf sur rendez-vous**

Vous souhaitez faire le point sur votre situation, être aidé et conseillé dans vos démarches avec la Caf ? Rencontrez nos conseillers à Caf@Béthune, Bruay-la-Buissière et Carvin en prenant rendez-vous :  
- en ligne sur [www.pas-de-calais.caf.fr](http://www.pas-de-calais.caf.fr), rubrique « Contacter ma Caf ».  
- par téléphone au 32 30 (prix d'un appel local)  
Bon à savoir : la Caf prend contact avec vous 24 heures avant le rendez-vous pour vous indiquer les documents à apporter lors

de l'entretien. Si vous voyez le 03.21.46.93.43 s'afficher sur votre téléphone, c'est la Caf du Pas-de-Calais qui vous appelle, n'hésitez pas à décrocher !

**Bénéficiez d'un accompagnement social**

Selon votre situation, bénéficiez d'un accompagnement social (séparation, décès, impayés de loyer...). Si vous faites face à ces moments difficiles, renseignez-vous auprès de nos services, des travailleurs sociaux sont présents et vous reçoivent sur rendez-vous.  
À noter : Caf@Arras vous offre la possibilité de réaliser vos démarches en ligne ou, selon votre situation, de rencontrer un travailleur social. Toutefois, les rendez-vous avec un conseiller Caf sont réalisés rue des Promenades uniquement. Retrouvez les informations pratiques des Caf@ (adresses, horaires) sur [www.pas-de-calais.caf.fr](http://www.pas-de-calais.caf.fr) rubrique « Contacter ma Caf ».



**EN BREF**

**CHANGEMENT DE SITUATION**

**Prévenez votre Caf !**

La vie réserve son lot d'événements et de changements (déménagement, naissance, nouvel emploi, séparation ou décès d'un proche...). Signalez-les dès que possible à votre Caf. Cela peut avoir des conséquences sur vos droits et sur le montant de vos prestations. Comment faire pour déclarer votre changement de situation ? C'est simple et rapide ! Rendez-vous sur le site [www.caf.fr](http://www.caf.fr), espace "Mon Compte", rubrique "Mes démarches" > "Déclarer un changement". N'oubliez pas de joindre les justificatifs demandés (photocopies du livret de famille, nouveau contrat de travail...).



**PAYZEN**

**Remboursez votre dette en ligne !**

**Besoin de rembourser la Caf ?** Rendez-vous sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr), espace " Mon compte ". Dans la rubrique « Mes dettes », consultez l'échéancier de vos remboursements établis avec votre Caf. Pour chaque créance, vous pouvez aussi choisir de faire un versement global ou partiel en sélectionnant la dette et le montant. Un service totalement sécurisé !



EN BREF

## NOUVEAU

## L'Allocation Journalière du Proche Aidant (AJPA)

Vous êtes proche aidant ou vous souhaitez le devenir ? L'AJPA est une nouvelle prestation qui peut vous être versée si vous **arrêtez de travailler ponctuellement** ou si vous **réduisez votre activité** pour vous occuper d'un proche en situation de **handicap** ou de **perte d'autonomie d'une particulière gravité**. Pour plus d'informations sur cette prestation, rendez-vous sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr), rubrique "S'informer sur les aides", onglet "Solidarité et insertion".

À savoir : l'aide est versée **sous conditions**. Chaque mois vous recevrez une attestation à compléter et à retourner à votre Caf afin de percevoir votre allocation.



### @CAF PAS-DE-CALAIS

## Suivez-nous sur Facebook !

Que vous soyez super papas ou super mamans, futurs parents, étudiants, jeunes ou moins jeunes, **likez notre page Facebook "Familles du Pas-de-Calais"**. Retrouvez toute l'information liée aux prestations, les événements près de chez vous, des conseils pour réaliser vos démarches sur [caf.fr](http://caf.fr)... Suivez-nous en cliquant sur « J'aime » : [www.facebook.com/cafpasdecalais](http://www.facebook.com/cafpasdecalais)

### ENFANCE ET JEUNESSE

## Devenez animateur !

Envie de devenir animateur en accueil de loisirs ? Le Bafa (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) vous permet d'encadrer des enfants et adolescents en accueils collectifs. La Caf peut prendre en charge une partie de vos frais de formation.



### Aide locale au stage de base et d'approfondissement

Si votre Bafa est effectué en **externat** et **demi-pension**, la Caf du Pas-de-Calais peut vous aider financièrement pour le **stage de base** (1<sup>ère</sup> étape de la formation générale) et le **stage d'approfondissement** (3<sup>ème</sup> étape). Quant au **stage pratique** (2<sup>ème</sup> étape), il peut être **rémunéré par l'organisme de stage**.

Le **montant de l'aide** dépend de votre **Quotient Familial** (par exemple, il est de 200 € si votre QF est inférieur ou égal à 617 €). Pour en bénéficier et obtenir le document à remplir, contactez-nous sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr)

(formulaire de contact via "Mon compte"). Pour les **stages en internat**, rapprochez-vous du **Conseil départemental** ([www.jeunesdu62.fr](http://www.jeunesdu62.fr)).

### Aide nationale au stage d'approfondissement

Quel que soit le type de Bafa, lors du **stage d'approfondissement**, bénéficiez d'une aide supplémentaire nationale **sans conditions de ressources**. Le montant de l'aide s'élève à **91,47 €** ou **106,71 €** si le stage est axé sur la **petite enfance**.

Plus d'informations sur l'aide au Bafa, rendez-vous sur [www.pas-de-calais.caf.fr](http://www.pas-de-calais.caf.fr) > Offre de service > Enfance et jeunesse.